



Mamoudzou, le 13 mai 2026

Affaire suivie par : M. Saidina MARI-BOINA,
responsable logistique/Flotte véhicules de
service

Le secrétaire général d'académie

Aux

Note n° : 0001/DAG/2026

Utilisateurs des véhicules de service

Objet : État des lieux des véhicules de service

Afin de prévenir les incidents, de garantir une meilleure gestion du parc automobile et d'assurer le suivi des véhicules de service, un dispositif renforcé d'état des lieux est mis en place à compter du 18 mai 2026, en complément de la note de service du 6 décembre 2023.

1. Obligations des utilisateurs

Tout utilisateur d'un véhicule de service est tenu de :

a. Vérifier l'état du véhicule avant son utilisation

Lors de la remise des clés, la fiche « état des lieux du véhicule » est portée à la connaissance de l'utilisateur.

Avant toute prise en charge du véhicule, l'utilisateur doit signaler immédiatement tout écart constaté entre l'état réel du véhicule et les éléments mentionnés sur la fiche d'état des lieux.

À défaut de signalement préalable, le véhicule est réputé avoir été pris en charge dans l'état constaté sur la fiche.

b. Signaler tout incident ou accrochage

En cas d'accrochage, d'accident ou de tout autre événement survenu durant l'utilisation du véhicule, l'utilisateur doit impérativement :

- Sécuriser les lieux et prévenir les secours si nécessaire ;
- Établir un constat amiable avec le ou les tiers concernés ;
- Informer sans délai le service gestionnaire du parc automobile et son supérieur hiérarchique ;
- Transmettre le constat complété dans les meilleurs délais.



c. Responsabilité de l'utilisateur

Tout nouveau défaut, dommage ou dysfonctionnement constaté lors de la restitution du véhicule et n'ayant pas été signalé auparavant est susceptible d'engager la responsabilité du dernier utilisateur identifié.

2. Documents de suivi

La fiche « état des lieux du véhicule » est disponible pour chaque véhicule auprès du bureau de monsieur Saidina MARI-BOINA.

Le kilométrage ainsi que le niveau de carburant doivent obligatoirement être renseignés sur le carnet de suivi lors de chaque remise et restitution des clés.

3. Conduite à tenir en cas d'accident

Une fiche « conduite à tenir en cas d'accident » est disponible dans chaque véhicule.

En cas de besoin, le garage partenaire CarCentre peut être contacté aux numéros suivants : 0639 99 03 50 / 0639 69 25 03

Le secrétaire général d'académie,

Philippe MICHELI